



6 octobre 2008

## COMMUNIQUÉ

Dans sa séance du 1 octobre 2008, le Conseil d'Administration d'EIFFAGE a décidé de procéder à l'annulation de 1 600 000 actions rachetées dans le cadre du Programme de Rachat d'Actions autorisée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 25 juin 2008.

Le capital social d'EIFFAGE a été réduit en conséquence à 91 583 342 actions de 4 euros de nominal chacune.

